Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 07/04/2026
ID : 007-210703435-20260407-DB_15_2026-DE

Délibération n°15-2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : ARDECHE 07

N°15 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- **En exercice: 15**
- **Présents : 13**
- **Votants : 15**
- **Absents : 2**

De la COMMUNE DE VINEZAC
Séance du 7 Avril 2026 à 18 h 30

Date de convocation : 31 Mars 2026
Date d'affichage : 13 avril 2026

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : M. LAURENT André

Présents : MM André LAURENT, Thomas INSELIN, Guillaume GRASSET, Mmes Karine LADET, Laurence BROUSSE-KOCH, Danièle ROURESSOL, Amandine MOLLIER, Mme Sarah WARTENA, Isabelle MANENT, M. Régis ARLAUD, Guillaume LOPEZ, Pierric LIMOUSIN, Gilles CHAROUSSET,
Absents : Mme Aurore LASSON donne pouvoir à M. Gilles CHAROUSSET, M. Guillaume EXBRAYAT donne pouvoir à Mme Amandine MOLLIER.
Secrétaire de séance : Mme Sarah WARTENA

Objet : Désignation des délégués de la commune participant au collège d'arrondissement en vue de l'élection des représentants au Comité Syndical du Territoire d'Energie Ardèche (TE07)

Vu les élections municipales des 15 et 22 mars 2026,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-33 et L.5211-8,
Vu l'adhésion de notre commune au Territoire d'Energie Ardèche (TE07),
Vu les statuts du TE07 adoptés par délibération du Comité Syndical en date du 19 mai 2025,
Considérant l'article 6-1-3 desdits statuts,
Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner :
- 1 délégué titulaire
- 1 délégué suppléant

Afin de représenter la commune au sein du collège d'arrondissement chargé d'élire les représentants au Comité Syndical à raison d'1 titulaire et 1 suppléant par tranche révolue de 5 000 habitants.

Il est proposé de désigner :
M. LAURENT André en qualité de délégué titulaire
Mme MOLLIER Amandine en qualité de déléguée suppléante

Délibération n°15-2026

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 07/04/2026
ID : 007-210703435-20260407-DB_15_2026-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve la désignation ci-dessus en qualité de représentants de la commune de VINEZAC au sein du collège d'arrondissement.

Ainsi fait et délibéré, les JOUR, MOIS et AN que dessus.
Acte rendu exécutoire après le dépôt

Fait à Vinezac le 13 avril 2026
Le maire

MAIRIE DE VINEZAC

Le Maire,
André LAURENT